

Une question,
un conseil ?
Parlez-en à
un professionnel
de santé.

Un vaccin efficace

La vaccination protège contre la majorité des virus HPV responsables du cancer du col de l'utérus, mais aussi de cancers du pénis, de l'anus, de la vulve et du vagin. Le vaccin protège également de l'apparition de verrues anogénitales.

Un vaccin nécessaire

Chez les filles et les garçons entre 11 et 14 ans, avec un rattrapage possible jusqu'à 26 ans.

Un vaccin simple

2 ou 3 injections suffisent en fonction de l'âge. Il n'y a pas besoin de rappel.

Un vaccin sans danger

Les réactions sont peu fréquentes et bénignes.

Un vaccin remboursé

L'Assurance maladie rembourse le vaccin à 65 %. La vaccination est maintenant aussi proposée gratuitement au sein des collèges, et dans certains centres de vaccination.



VACCINATION
INFO SERVICE.FR

Le site de référence qui répond à vos questions

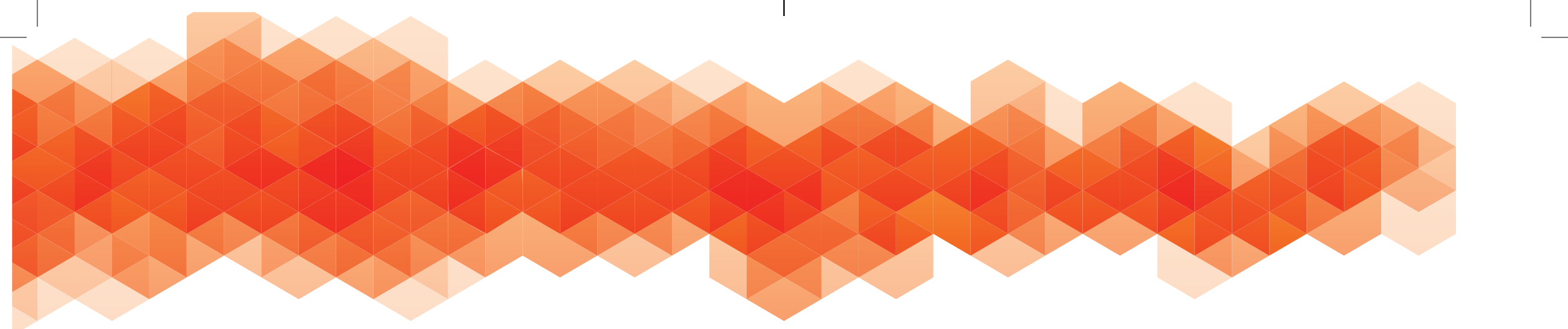


DT07-094-26DE - Mise à jour : mars 2024 - © AdobeStock - AUTALIE - R.C.S. Paris B 378 899 363.



Infections à papillomavirus humains (HPV)

Les 5 bonnes raisons de se faire vacciner



La vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV*) est un moyen de se protéger du cancer du col de l'utérus et d'autres cancers ano-génitaux.

La vaccination et le dépistage sont des moyens de prévention complémentaires contre le cancer du col de l'utérus.

Que sont les infections à papillomavirus humains (HPV) ?

Ces infections sont dues à des virus très courants qui se transmettent par simple contact dès les premières relations sexuelles. Si la plupart de ces virus sont sans danger, certains HPV peuvent être responsables de lésions précancéreuses puis de cancer. C'est l'infection persistante par ces HPV qui est responsable du cancer du col de l'utérus, mais aussi de cancers du pénis, de l'anus, de la vulve et du vagin. Les virus HPV sont aussi responsables de verrues anogénitales qui sont très fréquentes chez la femme comme chez l'homme.

Qui doit être vacciné ?

Le vaccin contre les HPV est recommandé chez les filles et les garçons entre 11 et 14 ans. Dans le cadre du rattrapage vaccinal, les jeunes femmes et jeunes hommes peuvent être vaccinés entre 15 et 26 ans.

Le vaccin peut être fait le même jour que d'autres vaccins recommandés à cette période (hépatite B, diphtérie-tétanos-polio...). Il n'y a pas de contre-indication, en dehors d'allergies aux composants du vaccin qui restent très rares.

Le vaccin ne protège pas contre tous les HPV. C'est pourquoi le dépistage par frottis du cancer du col de l'utérus est indispensable chez la femme à partir de l'âge de 25 ans.

* Human Papillomavirus

Quels sont les vaccins disponibles ?

Un vaccin est disponible en France : le Gardasil 9®, qui protège contre la majorité des virus HPV responsables du cancer du col de l'utérus, de l'anus, de la vulve et du vagin.

Selon l'âge de l'adolescent, deux ou trois injections sont nécessaires : entre 11 et 14 ans, deux doses suffisent. À partir de 15 ans, dans le cadre du rattrapage, trois doses seront nécessaires.

Quels sont les effets secondaires ?

Dans la grande majorité des cas, il n'y a pas d'effet secondaire après la vaccination contre les HPV. Parmi les effets secondaires les plus fréquents, on peut observer une douleur ou une rougeur au point de la piqûre.

Le vaccin est-il remboursé ?

L'Assurance maladie rembourse à 65% les vaccins contre les HPV sur ordonnance du professionnel de santé.

Le complément est remboursé par les mutuelles. Pour les personnes bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS, anciennement CMU-C), il n'y a pas d'avance de frais.

Qui peut vacciner ?

- Avant 11 ans, les enfants peuvent être vaccinés par les médecins, les sages-femmes et les infirmiers (sur prescription médicale).
- À partir de 11 ans, la vaccination peut être réalisée par un médecin, un infirmier, un pharmacien ou une sage-femme.

Où se faire vacciner ?

Chez un médecin, une sage-femme, un infirmier, en pharmacie, dans un centre de vaccination, dans un Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (Cegidd), dans un centre de planification familiale ou au sein de certains collèges.

Le dépistage du cancer du col de l'utérus doit être réalisé régulièrement chez toutes les femmes à partir de 25 ans, vaccinées ou non.

Depuis septembre 2023, la vaccination peut également être proposée gratuitement dans certains collèges.